

SMVT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2020-2021

Chers membres et propriétaires,

Le comité du SMVT souhaitait vous rencontrer et partager avec vous un moment de convivialité lors de notre Assemblée Générale 2020 et 2021. Cependant, la pandémie de coronavirus continue de profondément bouleverser nos habitudes.

A l'heure actuelle, il n'est pas envisageable de nous rassembler physiquement raison pour laquelle nous avons décidé d'organiser une Assemblée Générale par correspondance groupée pour 2020 et 2021 afin de vous informer de la situation actuelle et valider la suite des travaux.

Dans cette brochure, vous trouverez l'ordre du jour et informations suivantes :

1. PV de la dernière Assemblée Générale du 5 décembre 2019 (disponible sur notre site www.smvt.ch)
2. Rapport du comité
3. Comptes 2019
4. Comptes 2020
5. Suite des travaux
6. Cotisations
7. Bulletin de vote

Chaque membre-propriétaire doit nous retourner **avant le 7 juillet 2021** par courrier son bulletin de vote. Nous vous remercions pour votre confiance et collaboration.

Pour Le Comité du SMVT
Marc-Henri Cottagnoud, Président

RAPPORT

2020-2021

Irrigation

Lors de la dernière assemblée générale du 5 décembre 2019, nous avons fait part de travaux complémentaires pour un montant de CHF 343'902.- afin de finaliser les travaux d'irrigation liés à la décision VS 7313.01 du 21 septembre 2016. Suite à des discussions avec le canton, le comité a été en mesure d'obtenir une décision favorable pour ces contributions supplémentaires le 4 mars 2020. L'ensemble des travaux d'irrigation réalisés sont les suivants :

Appareillage	Projeté	Exécuté	Différence
Collier	148	566	418
Manchons	233	2'030	1'797
Réductions	32	245	213
Coudes	537	1'388	851
Conduites (m)	10'307	10'221	-86
Réducteurs de pression	15	12	-3
Vannes	482	534	52

Pour ces travaux, les contributions octroyées au Syndicat par la Commune, le Canton et la Confédération sont les suivantes :

Organe	Taux	Coûts effectifs	Subventions
Commune	8%	CHF 2'057'078	CHF 164'566
Canton	32%	CHF 2'057'078	CHF 658'265
Confédération	32%	CHF 1'840'817	CHF 589'061
	30%	CHF 216'260	CHF 64'878
Total général			CHF 1'476'771

Les travaux ont été exécutés conformément aux décisions du Département de l'économie et de la formation du 21 septembre 2016 et du 4 mars 2020. Le rapport de l'ingénieur et le rapport de suivi environnemental ont été transmis aux autorités cantonales et fédérales.

En conclusion, les coûts effectifs admis pour les subventions s'élèvent à CHF 2'057'078, ils sont inférieurs aux coûts planifiés qui étaient estimés à CHF 2'125'831 et ce compte tenu de la décision complémentaire.

Le projet initial des travaux pour l'irrigation (VS7313.01) est terminé. A noter qu'à l'avenir, le Syndicat devra poursuivre ses efforts et investissements dans la bonne maintenance du réseau.

RAPPORT

2020-2021

Remise en état des murs

Depuis 2015, quatre décisions de subventions ont été rendues par le canton pour un total de 2'900 m². Actuellement, le Syndicat, par le biais des entreprises mandatées ou des propriétaires, a pu réaliser 2'300 m².

Le tableau ci-dessous illustre l'avancement des sous-périmètres 1 et 2 rapporté aux différentes décisions cantonales :

Décisions cantonales	Sous-périmètre	Somme de surface métrée (m ²)	Somme des coûts totaux	Total décision cantonale
Décision VS7313.01	1	277	CHF 235'826.40 -	
Total décision VS7313.01	-	277	CHF 235'826.40	280
Décision VS7313.02	1	605	CHF 522'444.70 -	
Total décision VS7313.02	-	605	CHF 522'444.70	620
Décision VS7313.03	1	568	CHF 494'524.40 -	
	2	432	CHF 329'554.90 -	
Total décision VS7313.03		1000	CHF 824'079.30	1000
Décision VS7313.04	1	17	CHF 10'352.20 -	
	2	420	CHF 291'266.20 -	
Total décision VS7313.04		437	CHF 301'618.40	1000
Total général		2319	CHF 1'883'968.80	2900

Le tableau ci-dessous compare les travaux réalisés par rapport à ceux planifiés :

Sous-périmètre	Remise en état des murs projetée (m ²)	Remise en état des murs exécutée (m ²)	Solde (m ²)
1	2037	1467	570
2	1906	852	1'054
Total général	3943	2319	1'624

Nous relevons que les travaux mandatés aux entreprises par le Syndicat sont terminés. Nous rendons attentifs les propriétaires qui ont opté pour refaire eux-mêmes leurs murs (1'624 m²) qu'ils ont été informés que les travaux devaient être terminés et contrôlés par le bureau d'ingénieurs au plus tard le 30 juin 2020 pour le sous-périmètre 1 et au plus tard le 30 juin 2021 pour le sous-périmètre 2. A titre exceptionnel et en raison de la pandémie, nous pouvons prolonger ce délai au **16 décembre 2022**. Passé ce délai, les subventions ne pourront plus être garanties.

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01.04.2019 au 31.03.2020

Charges	2019	2020	Produits	2019	2020
Irrigation, murs, décision 1					
Bureau ingénieur	64 191.65		Cotisations facturées	224 332.25	44 400.15
Acomptes travaux irrigation	530 272.35	194 017.50	Crédit Etat	90 000.00	
Attribution Provision irrigation	141 172.65		Subventions	592 430.00	
Facture commune	178 634.50		Murs facturés propr. (30%)	35 332.60	
Murs payés (propr. 70%)	27 823.70		Dissolution Provision irrigation		149 617.35
	942 094.85	194 017.50		942 094.85	194 017.50
Entretien					
Entretien irrigation commune	29 568.90	12 781.75	Cotisations	26 919.90	26 640.10
Factures entretien irrigation	14 701.05	8 795.30	Dissolution Provision entretien	17 350.05	
Attribution Provision entretien		5 063.05			
	44 269.95	26 640.10		44 269.95	26 640.10
Administration					
Publicitas	242.50		Cotisations	17 946.55	17 760.05
Assurances	2 730.00	2 730.00			
Indemnités comité	11 608.80	9 028.60			
Frais administration	545.90				
Frais et taxes	372.09	298.90			
Assemblée générale	529.00	787.00			
Provision sur encaissement	5 000.00	5 000.00			
impôts	280.00	20.35			
Résultat	-3 361.74	-104.80			
	17 946.55	17 760.05		17 946.55	17 760.05
	1 004 311.35	238 417.65		1 004 311.35	238 417.65

Murs	2 019	2 020		2 019	2 020
Murs décision 2					
Murs payés aux entreprises	173 009.35	173 009.35	Subventions mur reçue	313 360.00	376 213.00
Bureau ingénieur	48 629.35	108 383.05	Suventions mur à recevoir	19 466.10	16 366.80
Murs payés (propr. 70 %)	189 991.40	189 991.40	Murs facturés propr. (30%)	78 804.00	78 804.00
	411 630.10	471 383.80		411 630.10	471 383.80
Murs décision 3					
Murs payés (propr. 70%)	75 705.53	547 265.70	Subventions mur reçue		466 000.00
Bureau d'ingénieur		7 263.45	Subventions mur à recevoir	75 705.53	78 313.15
			Murs à facturer propr. (30%)		10 216.00
	75 705.53	554 529.15		75 705.53	554 529.15

BILANS COMPARÉS

2019-2020

Actif	31.03.2019	31.03.2020	Passif	31.03.2019	31.03.2020
Actifs circulants			Capitaux étrangers		
Liquidités	756 717.01	347 561.96	Charges à payer	246 027.45	18 160.50
IA à recevoir	49.75		Factures commune	198 559.00	178 634.50
Cotisations à recevoir	68 011.50	85 555.70	Provision travaux irrigation	416 703.40	289 873.85
Provision sur débiteurs	-2 452.85	-6 583.15	Provision travaux entretien	51 843.91	62 993.96
D1 Murs à recevoir (propr.)	25 054.80	25 054.80	Provision pour impôts	-95.20	
D2 Subvention murs à rec.	19 466.10	16 366.80	D1 murs dus par propr.	25 054.80	
D3 murs à recevoir (propr.)		10 216.00	D3 murs à payer propr.		2 468.80
D3 Subventions murs à rec.	75 705.50	78 313.15	Capitaux propres		
			Résultat reporté	7 820.19	4 458.45
			Résultat de l'exercice	-3 361.74	-104.80
	942 551.81	556 485.26		942 551.81	556 485.26

RAPPORT DE CONTRÔLE

Exercice 2019-2020

**RAPPORT DE CONTRÔLE
DES COMPTES DU SYNDICAT POUR LE MAINTIEN DU VIGNOBLE EN TERRASSE SUR
LA COMMUNE DE VETROZ
POUR L'EXERCICE 2019 - 2020**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé au contrôle des comptes de votre syndicat pour l'exercice arrêté au 31.03.2020.

Au terme du contrôle, nous pouvons déclarer que :

1. Le bilan au 31.03.2020 qui s'élève à **CHF 556'485.26** est exact. Tous les postes actifs et passifs ont été justifiés.
2. Le compte de résultat fait ressortir une perte de **CHF 104.80**.
3. La fortune du syndicat au 31 mars 2020 s'élève à **CHF 4'353.65**.
4. La comptabilité est tenue avec clarté. Les comptes correspondent aux documents présentés.

C'est pourquoi, nous vous proposons d'accepter les comptes tels que présentés et de donner décharge aux organes responsables du syndicat pour leur travail.

Jacques Voeffray



Vétroz, le 20 mai 2021

Annexe :
Comptes établis par le syndicat comprenant :
- bilans comparés 2019 et 2020
- compte de résultat pour l'exercice 2019 - 2020

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01.04.2020 au 31.03.2021

Charges	2020	2021	Produits	2020	2021
Irrigation, murs, décision 1					
Bureau ingénieur			Cotisations	44 400.15	44 400.15
Acomptes travaux irrigation	194 017.50	162 904.00	Dissolution Provision irrigation	149 617.35	118 503.85
	194 017.50	162 904.00		194 017.50	162 904.00
Entretien					
Entretien irrigation commune	12 781.75	14 903.50	Cotisations	26 640.10	26 640.10
Factures entretien irrigation	8 795.30	14 684.14	Dissolution Provision entretien		2 947.54
Attribution Provision entretien	5 063.05				
	26 640.10	29 587.64		26 640.10	29 587.64
Administration					
Matériel bureau		718.75	Cotisations	17 760.05	17 760.05
Assurances	2 730.00	2 730.00			
Indemnités comité	9 028.60	9 028.60			
Frais d'envois		986.20			
Frais et taxes	298.90	240.45			
Assemblée générale	787.00				
Provision sur encaissement	5 000.00	5 000.00			
Impôts	20.35				
Résultat	-104.80	-943.95			
	17 760.05	17 760.05		17 760.05	17 760.05
	238 417.65	210 251.69		238 417.65	210 251.69

Murs	2020	2021		2020	2021
Murs décision 2					
Murs payés aux entreprises	173 009.35	173 009.35	Subventions mur reçue	376 213.00	376 213.00
Bureau ingénieur	108 383.05	108 383.05	Suventions mur à recevoir	16 366.80	16 366.80
Murs payés (propr. 70%)	189 991.40	189 991.40	Murs facturés (propr. 30%)	78 804.00	78 804.00
	471 383.80	471 383.80		471 383.80	471 383.80
Murs décision 3					
Murs payés (propr. 70%)	547 265.70	547 265.70	Subventions mur reçue	466 000.00	542 500.00
Bureau d'ingénieur	7 263.45	40 388.70	Subventions mur à recevoir	78 313.15	34 938.40
			Murs facturés (propr. 30 %)	10 216.00	10 216.00
	554 529.15	587 654.40		554 529.15	587 654.40
Murs décision 4					
Murs payés aux entreprises		217 957.55	Subventions mur reçue		200 000.00
Bureau ingénieur		20 559.55	Subventions mur à recevoir		55 408.25
Murs payés (propr. 70 %)		68 261.25	Murs facturés (propr. 30 %)		51 370.10
		306 778.35			306 778.35

BILANS COMPARÉS

2020-2021

Actif	31.03.2020	31.03.2021	Passif	31.03.2020	31.03.2021
Actifs circulants			Capitaux étrangers		
Liquidités	347 561.96	230 868.12	Charges à payer	18 160.50	18 057.20
Cotisations à recevoir	85 555.70	68 561.50	Factures commune	178 634.50	178 634.50
Provision sur débiteurs	-6 583.15	-11 583.15	Provision travaux irrigation	289 873.85	171 370.00
D1 Murs à recevoir (propr.)	25 054.80	25 054.80	Provision travaux entretien	62 993.96	60 046.42
D2 Subventions murs à rec.	16 366.80	16 366.80	D3 murs à payer propr.	2 468.80	2 468.80
D3 Murs à recevoir (propr.)	10 216.00				
D3 Subventions murs à rec.	78 313.15	34 938.40	Capitaux propres		
D4 Murs à recevoir (propr.)		14 371.90	Résultat reporté	4 458.45	4 353.65
D4 Subventions murs à rec.		55 408.25	Résultat de l'exercice	-104.80	-943.95
	556 485.26	433 986.62		556 485.26	433 986.62

RAPPORT DE CONTRÔLE

Exercice 2020-2021

**RAPPORT DE CONTRÔLE
DES COMPTES DU SYNDICAT POUR LE MAINTIEN DU VIGNOBLE EN TERRASSE SUR
LA COMMUNE DE VETROZ
POUR L'EXERCICE 2020 -2021**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé au contrôle des comptes de votre syndicat pour l'exercice arrêté au 31.03.2021.

Au terme du contrôle, nous pouvons déclarer que :

1. Le bilan au 31.03.2021 qui s'élève à **CHF 433'986.62** est exact. Tous les postes actifs et passifs ont été justifiés.
2. Le compte de résultat fait ressortir une perte de **CHF 943.95**.
3. La fortune du syndicat au 31 mars 2021 s'élève à **CHF 3'409.70**.
4. La comptabilité est tenue avec clarté. Les comptes correspondent aux documents présentés.

C'est pourquoi, nous vous proposons d'accepter les comptes tels que présentés et de donner décharge aux organes responsables du syndicat pour leur travail.

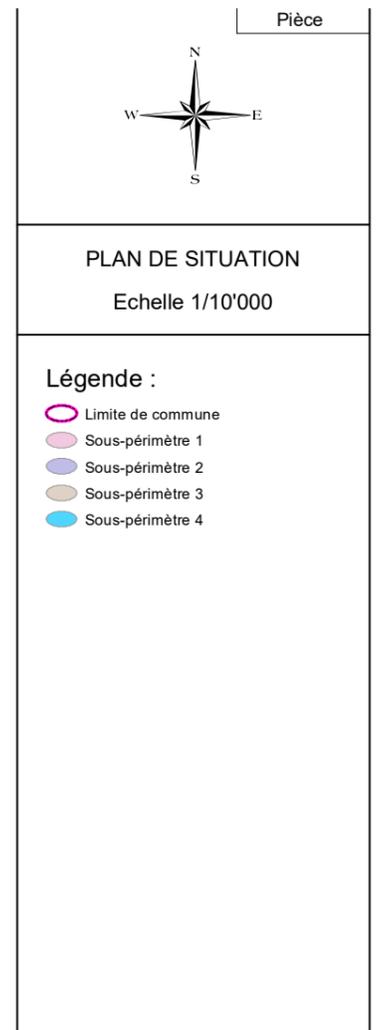
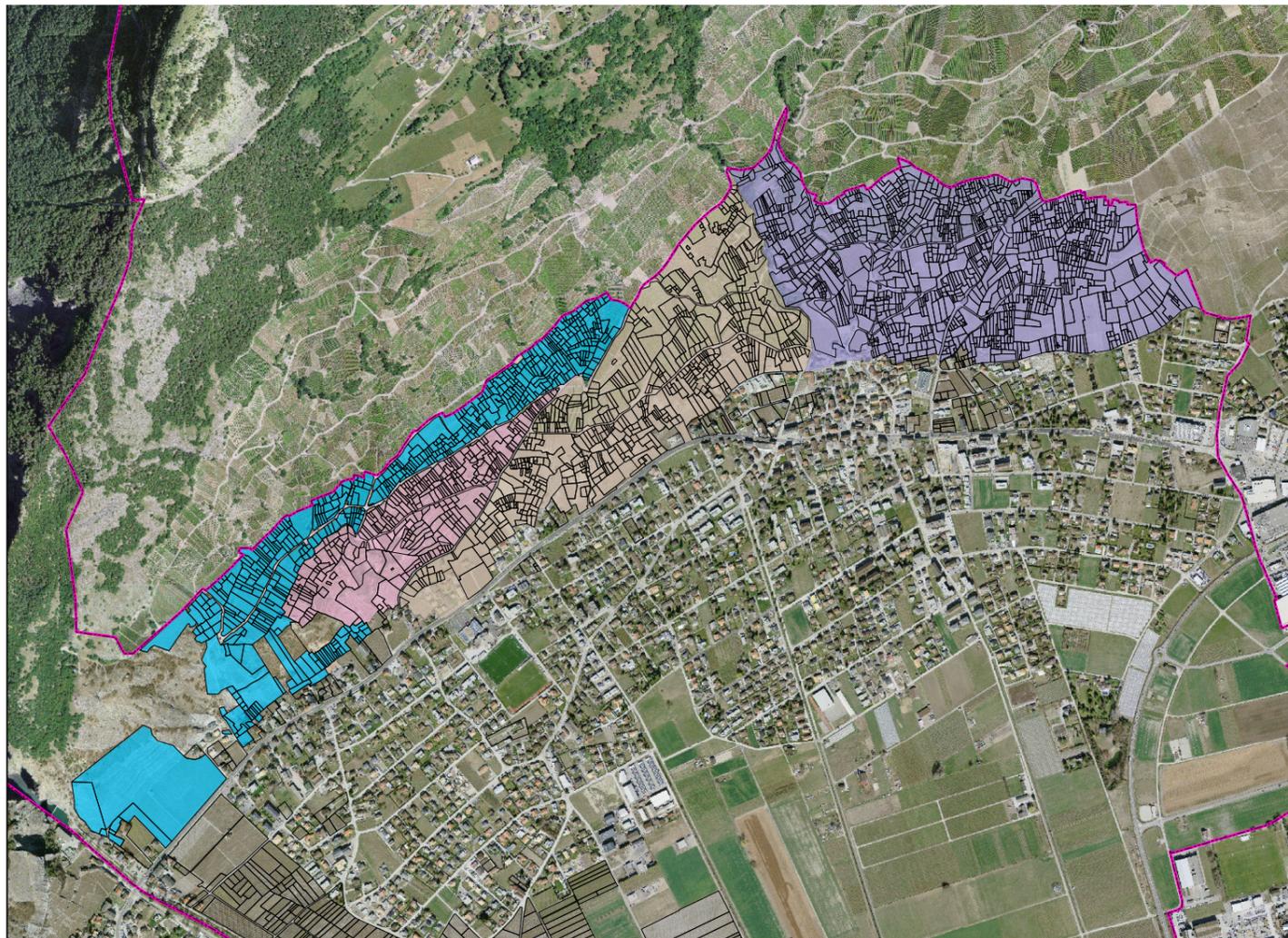
Jacques Voeffray



Vétroz, le 20 mai 2021

Annexe :
Comptes établis par le syndicat comprenant :
- bilans comparés 2020 et 2021
- compte de résultat pour l'exercice 2020 et 2021

REMISE EN ÉTAT DES MURS SUITE



Sous-périmètre 3

Le 3e sous-périmètre est représenté en jaune. Les murs s'étendent sur environ 19.95 kilomètres pour un nombre estimés à 514 murs. Le planning proposé se présente comme suit :

- Adjudication au bureau d'ingénieurs : juillet 2021
- Relevés : juillet-août 2021
- Projet : août 2021
- Consultation des propriétaires : août-septembre 2021
- Mise en soumission des travaux : septembre 2021
- Adjudication des travaux aux entreprises : novembre 2021
- Début des travaux : janvier 2022
- Fin estimée des travaux : mars 2024

L'offre pour planifier et suivre ces travaux, à l'instar des sous-périmètres précédent, par le bureau d'ingénieurs est de CHF 72'435.05.

REMISE EN ÉTAT DES MURS SUITE

Sous-périmètre 4

Le 4e sous-périmètre est représenté en bleu sur le tableau en page précédente. Les murs s'étendent sur environ 27.07 kilomètres pour un nombre estimés à 707 murs. Le planning proposé se présente comme suit :

- Adjudication au bureau d'ingénieurs : juillet 2021
- Relevés : février-mars 2022
- Projet : avril 2022
- Consultation des propriétaires : mai-juin 2022
- Mise en soumission des travaux : juillet 2022
- Adjudication des travaux aux entreprises : septembre 2022
- Début des travaux : novembre 2022
- Fin estimée des travaux : mars 2025

L'offre pour planifier et suivre ces travaux, à l'instar des sous-périmètres précédent, par le bureau d'ingénieurs est de CHF 97'576.30.

IRRIGATION MAINTENANCE

Annnonce des propriétaires

Bien que les travaux prévus liés à l'irrigation soient terminés, nous invitons les propriétaires à nous informer si leurs parcelles ne sont pas desservies par une conduite principale ou si cette dernière serait en mauvaise état ou défectueuse. Des améliorations pourront ainsi être prévue dans le cadre de la maintenance et l'entretien du réseau.

Pour annoncer un problème de conduite, vous pouvez nous transmettre une courriel à info@smvt.ch ou via le formulaire sur notre site internet à l'adresse www.smvt.ch/conduite. Pour toute communication, nous vous prions de bien indiquer votre nom et prénom, numéro de téléphone et le numéro de la parcelle concernée.

Ces informations nous permettrons de vous contacter si une visite locale est nécessaire mais dans tous le cas de vous donner un retour sur votre demande.

COTISATIONS

Cotisations

Depuis 2019, les cotisations ont passé de ct. 30 à ct. 10 par mètre carré. Cette cotisation abaissée permet pour l'instant de poursuivre la remise en état des murs et d'entretenir le réseau d'irrigation. Sans cette cotisation, le Syndicat ne pourra plus poursuivre la maintenance du réseau et la remise en état des murs.

Ainsi, le Comité recommande de maintenir la cotisation à ct. 10 par mètre carré.

Cotisations impayées

Suite à la fin des travaux, nous rappelons les membres qui n'ont toujours pas payés leurs cotisations que ces derniers recevront **un ultime rappel**.

Faute de paiement des cotisations échues, le Syndicat n'aura pas d'autre choix que d'entamer les procédures légales pour les recouvrir.

RENOUVELLEMENT DU COMITÉ

Renouvellement du comité

Voilà 6 ans que le comité s'active pour le renouvellement du réseau principal d'irrigation et le maintien des murs en pierres-sèches de notre vignoble. Les travaux d'investissements pour le réseau d'irrigation étant terminé, des membres du comité souhaite se retirer au profit de nouvelles personnes.

Ainsi, si vous êtes intéressé à rejoindre le comité, vous pouvez communiquer votre intérêt par courriel à info@smvt.ch en indiquant votre nom et prénom et numéro de téléphone.

Le renouvellement éventuel du comité sera soumis lors de la prochaine assemblée générale.

COMMUNICATION

Communication

Pour faciliter la communication, nous proposons, aux membres qu'ils le souhaitent, de communiquer par voie électronique.

Si vous souhaitez recevoir les correspondances, convocations, etc. par ce biais, vous pouvez opter pour ce canal de communication dans le bulletin ci-joint.

BULLETIN DE VOTE

À remettre avant le 7 juillet 2021

Approuvez-vous le PV de la dernière Assemblée Générale du 5 décembre 2019 ?

Oui Non Abstention

Approuvez-vous les comptes 2019 et donnez décharge au comité ?

Oui Non Abstention

Approuvez-vous les comptes 2020 et donnez décharge au comité ?

Oui Non Abstention

Approuvez-vous la suite des travaux et autorisez le comité à prendre les engagements nécessaires ?

Oui Non Abstention

Approuvez-vous le maintien des cotisations à ct. 10 par mètre carré ?

Oui Non Abstention

Souhaitez-vous recevoir les communications du syndicat par voie électronique ? Si oui, veuillez indiquer vos coordonnées ci-dessous :

Adresse Courriel : Numéro de mobile :

N° Parcelle(s) :

Nom :

Prénom :

Remarque :

.....
.....
.....
.....

Date :

Signature :

A remettre **avant le 7 juillet 2021** par courrier à SMVT c/o Fabien Papilloud, Rue du Moulin 13, 1963 Vétroz.
Les bulletins retournés hors délai ne seront pas considérés.

L'ouverture se fera en présence du comité du SMVT le 9 juillet 2021 à 16h00.